

COMMUNE DE MAYRINHAC LENTOUR

Compte rendu de la séance du conseil municipal

du vendredi 30 juin 2017 à 11 h 45

Date de convocation : 22 juin 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 07 juillet 2017

Membres présents : Michelle BARGUES Didier FAURE Thierry CASSAN Thierry CHALIE Francis BIROU Serge BALBARIE Gillian THOMPSON Marco TEIXEIRA Jacquy SIRIEYS Annabelle LASSERRE

Membres excusés : Stéphan PELLEFIGUE Yves BERGOUGNOUX Sandra BASTIT Sébastien TEULET

Secrétaire(s) de la séance : Serge BALBARIE

Nombre de votants : 10

Ordre du jour :

- 1/ Budget annexe Assainissement : Décision Modificative N°2017-01
- 2/ Réhabilitation presbytère : précision à apporter sur la délibération de demande subventions N° DE_2016_44

1/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Décision Modificative n° 2017-01 - DE_2017_31

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget annexe du Lotissement le Hameau du Granjou nous avons des modifications à apporter en section de fonctionnement.

Elle invite le conseil à voter ces crédits répartis comme suit :

	BUDGET LOTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
	FONCTIONNEMENT		
628	Divers		- 60.00
706129	Redevance modernisation		60.00
	TOTAL		0.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses et recettes les modifications de crédits ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2017-01 DE_2017_33

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DE_2017_31 suite à une erreur matérielle (concerne budget Assainissement et non Lotissement)

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget annexe de l'Assainissement nous avons des modifications à apporter en section de fonctionnement.

Elle invite le conseil à voter ces crédits répartis comme suit :

	BUDGET ASSAINISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
	FONCTIONNEMENT		
628	Divers		- 60.00
706129	Redevance modernisation		60.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses et recettes les modifications de crédits ci-dessus.

2/ REHABILITATION DU PRESBYTERE: - demande de subventions - précisions à apporter à la délibération N° DE_2016_44 ---DE_2017_32

**Modification partielle de la délibération N° DE_2016_44 du 24/11/2016
ayant pour objet "REHABILITATION PRESBYTERE : demande de subventions**

Les élus, à l'unanimité des membres présents, décident de modifier partiellement la délibération n° DE_2016_44 du 24/11/2016 portant le même objet, en ce sens :

le mot "conventionnés" est rajouté après "logements supplémentaires" au regard de la 2ème phrase, le paragraphe est modifié ainsi :

"Mme le Maire rappelle également qu'il a été envisagé, entre autres, lors de précédentes réunions, de créer des salles de réunions au rez-de-chaussée, de proposer des logements supplémentaires conventionnés à l'étage pour répondre à une demande croissante, ainsi que de se donner la possibilité d'accueillir un commerçant ou artisan dans la petite grange annexée au bâtiment.

Mme le Maire informe les élus qu'elle a reçu l'arrêté d'attribution de la DETR d'un montant de 117 445 €.

Fin de séance